



OPTION DE RESERVATION DE L'ALIZE

Associations et Etablissements scolaires de la commune

L'Organisateur :

Utilisateur :

Qualité du demandeur :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

La manifestation :

Type de manifestation :

Date et horaires de la manifestation pour le public :

Horaires de l'ouverture des portes du hall pour le public :

Nombre de personnes prévues :

Nombre de personnes concourant à la réalisation de la manifestation :

Date et horaires de mise à disposition des locaux pour les organisateurs :

Attention : ces horaires entraînent la programmation de l'alarme. Le non-respect des créneaux indiqués ci-dessus provoquera l'intervention de la société de télésurveillance. Cette prestation est soumise à facturation.

Type de repas :

Nom du Traiteur :

Téléphone :

Demande de buvette : OUI NON

de à

Arrêté de circulation : OUI NON

Conditions d'utilisation des salles :

L'option de réservation ne vaut pas attribution définitive. En effet, les décisions d'attribution des salles relèvent exclusivement de la compétence du Maire en tant qu'administrateur des propriétés communales et gestionnaire de l'équipement.

Dans le cadre d'une occupation occasionnelle, l'organisateur devra faire la demande au moins une semaine avant pour de petites réunions et deux mois avant pour un spectacle ou une manifestation susceptible de réunir plus de 50 personnes.

En cas d'organisation de manifestations simultanées, la ville de Guipavas se réserve le droit d'affecter les salles en tenant compte de la nature de la manifestation et des contraintes des organisateurs.

Les locaux ne sont pas mis à disposition pour des manifestations à caractère privé

L'Alizé

90 rue du Commandant Challe

29490 Guipavas

Tél :02.98.42.71.50

Location avec utilisation de la scène-service de représentation obligatoire

Catégories	Conditions d'utilisation	Jauge Max (assis/debout)	Tarifs Associations, Etablissements scolaires de la commune (3,4,5)	Caution	Oui/Non
Salle A + scène	Présence obligatoire d'un régisseur habilité par la ville	350/1000	300,00€	1500,00€	
Salle A + B + scène		750/1850	400,00€		
Salle A + B + C + scène		1050/2000	500,00€		
Gradins			inclus		
Kit son et lumière simple/salle A		350	inclus		
Kit vidéo simple			inclus		
Kit vidéo Full HD			150,00€		
Kit son complet/salle A	Technicien qualifié	350	500,00€		
Kit son complet/salles A et B		750	750,00€		
Kit son complet/salles A, B et C		1050	750,00€		
Kit lumière simple*			150,00€		
Kit lumière complet**			250,00€		
Technicien salle		Journée	165,00€		
		½ journée	85,00€		
Si besoin d'un second technicien			330,00€		
Loges			inclus		
Cuisine			90,00€		
Option forfait Ménage			160,00€		

Salles demandées :

Location sans utilisation de la scène

Catégories	Jauge Max (2)	Tarifs Associations, Etablissements scolaires de la commune (3,4,5)	Caution	Oui/Non
Salle A		180,00€	1500,00€	
Salle B		120,00€		
Salle C		120,00€		
Salles A + B		240,00€		
Salles B + C		240,00€		
Salles A + B + C		360,00€		
Gradins		60,00€		
Loge ou salle de réunion 1		18,00€	100,00€	
Loge ou salle de réunion 2		18,00€		
Loge ou salle de réunion 3		18,00€		
Kit son simple		Inclus	300,00€	
Kit vidéo simple		50,00€		
Cuisine		90,00€	500,00€	
Option forfait ménage		160,00€		

Pack location

Catégories	Jauge Max (assis/debout) (2)	Tarifs Associations, Etablissements scolaires de la commune (3,4,5)	Caution	Oui/non
Pack Thé dansant (avant-scène, tables, chaises, kit son simple)	400	540,00€	1000,00€	
Pack conférence simple (avant-scène, gradins, kit son simple, pupitre, 2 micros HF)	350	600,00€	1000,00€	

* kit lumière simple : 6 pc 2kw / 10 pc 1000kw/ 10 pare-leds.

** Kit lumière complet : se référer à la fiche technique de la salle.

(1) Le choix des techniciens et leur nombre nécessaires à la bonne tenue du spectacle seront déterminés en fonction des fiches techniques et en accord avec le régisseur de la salle.

(2) Le matériel disponible à l'Alizé ne permet pas de répondre aux exigences techniques d'un spectacle en configuration du public debout. Consulter obligatoirement le régisseur de la salle.

- (3) Principe de la gratuité pour la 1^{ère} utilisation annuelle pour les associations guipavasiennes hors technicien et agent de sécurité.
- (4) Principe de la gratuité pour la 1^{ère} utilisation annuelle ou pour les spectacles de fin d'année pour les établissements scolaires guipavasiens.
- (5) Dans le cas d'une journée supplémentaire consécutive, une baisse du tarif de location de 50% sera appliquée hors technicien et agent de sécurité.

Les aspects techniques en cas d'accueil d'un spectacle :

Possédez-vous la fiche technique du spectacle : Oui Non

L'embauche d'un technicien qualifié est impérative en cas d'accueil d'un spectacle professionnel.

Utilisation du matériel scénique de l'Alizé : Oui Non

Un tarif sera appliqué en fonction des besoins

Souhaitez-vous que l'équipe du centre l'Alizé fournisse un technicien : Oui Non

Si non, présence d'un technicien habilité obligatoire :

- Electricité : Oui Non
- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (Nacelle 1A) : Oui Non

Une copie des habilitations sera à transmettre à réception de la convention.

Pour toutes précisions techniques, n'hésitez pas à prendre contact avec les régisseurs de la salle.

Mr Marc Jestin et Mr Léo Payet soit par téléphone au 02.98.42.71.50 ou par mail :

marc.jestin@mairie-guipavas.fr et leo.payet@mairie-mairie.fr .

Ils pourront également vous fournir une liste de techniciens expérimentés et compétents.

Le service sécurité incendie :

Application de la réglementation (Art L14)

	Sécurité Incendie (O/N) Combien ?	Service de représentation (O/N) Combien ?
Occupation associative régulière (pas de public)	Non	Non
Réunions organisées dans les loges ou dans les salles de réunion (jauge ≤ 100 personnes)	Non 1 personne désignée par l'utilisateur	Non
Manifestations associatives « calmes » avec public (loto, concours de dominos, conférence, AG de plus de 100 personnes...)	Oui 1 agent SSIAP + 2 personnes désignées par l'utilisateur	Non
Spectacles (danse, théâtre...), bal, concert, arbre de Noël... Organisateurs : producteurs, associations...	Oui Jusqu'à 400 personnes : 1 agent 400-1000 personnes : 2 agents + 1000 personnes : 3 agents	SSIAP
Manifestations Ville (théâtre, concerts...)	Idem mais en régie	SSIAP (régie)

Le nom de la ou des personne(s) désignée(s) devra être transmis au service de l'Alizé au moins 15 jours avant la manifestation.

Tarif agent de sécurité : est établi sur la base des tarifs applicables jusqu'en septembre 2026

Type de prestation	Taux horaire jour TTC	Taux horaire nuit TTC de 21h00 à 6h00	Taux horaire Jour dimanche TTC	Taux horaire nuit dimanche TTC de 21h00 à 6h00	Taux horaire jour férié TTC	Taux horaires nuit férié TTC de 21h00 à 6h00
Agent de sécurité	26,40 €	29,04 €	29,04 €	31,94 €	52,80 €	58,08 €
SSIAP	28,80 €	31,68 €	31,68 €	34,85 €	57,60 €	63,36 €
Maître-chien	31,20 €	34,32 €	34,32 €	37,75 €	62,40 €	68,64 €

Les agents sont présents une demi-heure avant l'arrivée du public et quittent l'Alizé une fois le public parti.

Observation et/ou demande particulière :

.....

Fait àle.....

Signature du demandeur :

SUIVI DE LA DEMANDE :
(à compléter par le service)

Réponse de l'équipe : OUI NON

Inscription sur le planning : OUI NON

Dossier expédié le :

- Convention :
- Demande de matériel :
- Devis :
- Questionnaire sécurité :
- Demande de buvette :
- Demande de caution :
- Demande d'acompte :
- Attestation sur l'honneur :
- Attestation d'assurance :

Retour des documents :

- Convention reçue le :
- Questionnaire sécurité reçu le :
- Demande de matériel reçue le :
- Attestation d'assurance reçue le :
- Attestation sur l'honneur reçue le :
- Chèque de caution reçu le :
- Restitution le :
- Acompte reçu le :
- Déposé en mairie le :
- Facturation transmise en mairie le :
- Demande de buvette reçue le :